Correspondance

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **13 (1884)**

Heft 5

PDF erstellt am: **29.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

CORRESPONDANCE

Monsieur le Rédacteur,

Souvent les membres de nos commissions scolaires m'ont exprimé le désir d'être renseignés sur les principaux points qui peuvent former l'objet de leurs visites. M. le curé de X., jeune prêtre aussi instruit que zèlé, me disait un jour : « Monsieur l'inspecteur, j'aimerais bien seconder vos efforts, mais je ne sais souvent sur quoi porter mon inspection dans mes visites. Ces sempiternels exercices de grammaire, de lecture et d'orthographe me fatiguent. Que faut-il faire pour diversifier quelque peu » ? — Eh ! bien, Monsieur le Rédacteur, permettez que j'emprunte votre revue pour suggérer quelques idées à ce propos.

Un jour la Commission scolaire pourrait avec avantage porter son attention sur l'organisation de l'école. Ainsi, on le sait, chaque école doit être dotée d'un ordre du jour, comme aussi l'instituteur diligent se trace un programme spécial de l'année, programme calqué sur le Règlement général. De plus le jeune régent doit dresser chaque jour son journal de classe. Arrivés à l'école, examinez ce que fait l'instituteur. Se conforme-t-il à son ordre du jour pour le temps, pour la suite des leçons dans chaque cours ? C'est lundi, neuf heures, je suppose. Examinons l'ordre du jour appendu à la paroi. La besogne assignée au cours inférieur, c'est l'écriture sous la direction du moniteur ; le cours moyen doit s'occuper de lecture et le cours supérieur doit travailler à des problèmes. Passons en revue chaque division. L'ordre du jour est-il simplement un ornement de la salle ou est-il une réalité ? N'oublions pas qu'un instituteur zélé n'y déroge jamais sans un motif grave.

— Monsieur le régent, dira ensuite le président de la Commission, veuillez nous faire voir votre programme détaillé de l'année scolaire. Ce programme répartit pour chaque cours les matières à étudier dans chaque branche. Il sera taillé sur le *Règlement général* des écoles. Que prévoit le programme pour le calcul au cours moyen ? Je suppose qu'il statue qu'on y enseignera le quatrième cahier de Zæhringer. Voyons donc si l'instituteur remplit scrupuleusement son programme ou non.

Est-il en retard dans tel cours, pour telle branche ? Quel en est le motif ?

Le jeune instituteur enfin doit tenir son *Journal de classe* qui indique la besogne de tous les jours. Eh bien ! réclamez ce *Journal de classe*. Il est un peu le thermomètre du zèle et de l'activité de l'instituteur.

Voilà, certes, assez d'objets à examiner pour remplir une visite d'école et cette inspection qui tiendra en éveil votre régent, sera des plus utiles.

Une autre fois vous examinerez, si vous me permettez de vous le proposer, le côté purement matériel de l'école. Tenue de l'instituteur : son attitude en présence des élèves est-elle digne, ferme, exempte de pédantisme, sans recherche, sans affectation ? Son langage est-il clair, aisé, correct ? Parle-t-il trop fort ou trop bas, trop vite ou trop lentement ? Sait-il s'emparer de l'attention de ses élèves ? que d'observations à faire !

Passons aux élèves. Sont-ils propres dans leurs habits ? Et la figure, les mains ? Ont-ils une tenue convenable ?

La salle d'école respire-t-elle cet air de propreté, d'élégance même, qui a son influence sur les enfants ? Les parois, les murs sont-ils pério-

diquement rafraichis, le plancher est-il quelquefois récuré ? La chambre est-elle souvent aérée ? Le soleil vient-il peut-être incommoder les écoliers Fait-il trop chaud, trop froid ? Les fosses d'aisance répandent-elles mauvaise odeur ? Les alentours de la maison d'école, jardin, bûcher, entrée, sont-ils dans un ordre convenable ?

Que de remarques à faire ! N'allez point les considérer comme futiles. Dans l'éducation rien n'est petit.

Voici maintenant un autre thème de questions. Les articles du *Règlement* concernant les cartes qui doivent figurer dans chaque école, le thermomètre et les divers objets du mobilier sont-ils scrupuleusement observés ? Et les registres prévus par la loi existent-ils tous ? Comment sont-ils tenus ?

Autre sujet d'examen : Cahiers et livres des écoliers. Les livres obligatoires sont-ils entre les mains des enfants ? Ces livres sont-ils réellement étudiés ? Sont-ils propres ? Mais les cahiers peuvent fixer longtemps votre attention. Les cahiers vous disent si l'instituteur donne régulièrement des leçons et des devoirs. Ah ! je vous en supplie prenez souvent le cahier, examinez-en les tâches. L'écriture est-elle lisible ? Les fautes sont-elles corrigées, soigneusement corrigées ? Faites vous montrer, non pas un beau cahier, tel qu'on en faisait autrefois, mais les cahiers ordinaires, celui de brouillon. Là vous trouverez un reflet des soins et du zèle de l'instituteur.

Je n'ai encore pas touché aux branches d'enseignement et cependant je me vois dans la nécessité de clore cette causerie déjà beancoup trop longue.

Toutes les fois que vous voulez faire une visite d'école, déterminez bien d'avance sur quels points vous vous proposez de porter votre attention. Ne l'éparpillez point sur toutes sortes de sujets : sachez vous arrêter sur un ou deux points et alors soyez sûrs que vos visites seront aussi agréables pour vous que fructueuses pour nos écoles. Puis ne vous contentez pas de faire vos observations d'une manière platonique et de les garder pour vous. Toutes vos remarques et vos critiques seront consignées, non au registre des visites, mais dans votre carnet et vous les transmettrez directement à l'instituteur ou à l'inspecteur.

Si l'instituteur comprend ses intérêts, s'il porte à l'éducation de l'enfance une vraie sollicitude, et si, d'autre part, vous lui adressez vos observations et vos critiques avec la discrétion et la réserve convenables, soyez sûrs qu'il en fera son profit. Vous, membres de la Commission scolaire, vous feriez bien d'étudier la loi scolaire et le règlement ainsi que quelques ouvrages de pédagogie pour pouvoir vous occuper avec plus de compétence et de fruit de nos écoles primaires.

Lorsque nos régents auront à côté d'eux une autorité digne de ce nom par sa bienveillance, sa fermeté, sa franchise, son concours et sa vigilance, n'en doutons pas, le niveau de l'instruction sera immédiatemeut relevé. *Un ancien inspecteur.*

CHRONIQUE

Conférence des préfets et des inspecteurs sscolaires.

En ouvrant la discussion sur les *écoles régionales*, M. le directeur Schaller expose le principe admis dans le nouveau projet de loi et voté en premiers débats par le Grand-Conseil. Il examine ensuite les dispositions introduites dans les lois scolaires des autres cantons, principale-